

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept du mois de mars, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, MM. VEY Patrick

M Maurice MARCON a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

- Commission Urbanisme le mercredi 18 mars
- Jeudi 5 mars= conseil communautaire à la Salle des Fêtes.
- Réunion COMICE lundi 16 mars à 10 heures. Beaucoup de travail est mis en œuvre pour cette manifestation. Des personnes volontaires sont recherchées pour aider à cette préparation.
- Réunion Natura 2000. Vendredi 27 mars à 9 heures 30.

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB (rue St Pierre) n° 137,

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC (rue St Pierre) n° 224,

Vente d'une parcelle non bâtie sise section B n°1746 (Les Hourches) : la Commune ne préempte pas.

Afin de ne pas retarder les transactions d'acquéreurs potentiels de lots situés sur les lotissements BONNET et PERBET, Monsieur le Maire propose au Conseil de s'engager par principe à ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles concernées. Le Conseil est d'accord.

Dossiers divers à régler

- **PLU** : une visite sur le terrain a été organisée avec les techniciens des différents services concernés. Tous les sites n'ont pu être visités à ce jour et de nombreuses questions restent en suspens.
- **Document Arpentage Maison CHANON** : Monsieur le Maire explique que Mme CHANON est disposée à vendre une petite partie du terrain jouxtant la propriété que la Commune devrait acquérir, ceci dans le but d'élargir légèrement la route. Un document d'arpentage sera réalisé en sa présence dans les jours à venir.
- **Dossier FIALON** : les machines ont été vendues, comme prévu, et évacuées. Le dépôt de matériaux de Monsieur Fialon devrait ouvrir dans le courant du mois de mai 2009.
- **Dossier CRESPE** : Monsieur le Maire rappelle la question évoquée lors du dernier conseil concernant un document d'arpentage qui avait été transmis par Monsieur DESCOURS. Etabli en 1999, ce

document devait permettre d'entériner la cession gracieuse d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Crespe située à côté de la cour du Collège Saint Dominique. Cet échange permettrait ainsi de régulariser une situation confuse et d'élargir le passage à cet endroit en rendant une partie du domaine publique. La commune prendrait à sa charge le domaine d'arpentage. Le Conseil est d'accord.

- **Dossier ALLIROL** : un courrier recommandé a été envoyé par la Mairie à Monsieur Allirol l'enjoignant de débarrasser le domaine public des matériaux qu'il avait déposés en de nombreux endroits. Le courrier ayant été refusé par l'intéressé, Monsieur le Maire propose de poursuivre les démarches et de faire respecter la loi. Il précise au passage, à la demande de certains conseillers, que la même procédure sera appliquée à d'autres contrevenants, une fois ce dossier réglé.

Délibérations diverses

- **Approbation des comptes administratifs** : Régis LAC présente les comptes administratifs des différents budgets :

Commune :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	1 365 810.70 €	
TOTAL recettes	1 700 483.33 €	+ 334 672.63 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	1 543 772.17 €	- 451 850.59 €
TOTAL recettes	1 091 921.58 €	

Assainissement :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	62 935.59 €	
TOTAL recettes	84 648.40 €	+ 21 712.81 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	571 681.37 €	- 181 237 €
TOTAL recettes	390 444.37 €	

Eau :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Résultat de l'exercice

	(résultats cumulés)	
TOTAL dépenses	88 316.69 €	- 2 255.92 €
TOTAL recettes	86 060.77 €	
INVESTISSEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	81 433.63 €	- 28 782.76 €
TOTAL recettes	52 650.87 €	

Camping :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	27 859.53€	
TOTAL recettes	38 753.96 €	+ 10 894.43 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	41 719.54 €	- 36 526.54 €
TOTAL recettes	5 193 €	

Lotissement:

FONCTIONNEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	40 912.55 €	
TOTAL recettes	57 240 €	+ 16 327.45 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif (résultats cumulés)	Résultat de l'exercice
TOTAL dépenses	28 620 €	
TOTAL recettes	40 912.55 €	+ 12 292.55€

Les documents sont mis en délibéré après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du Conseil comme l'exige la loi ; ils sont approuvés avec 18 voix pour par vote à bulletin secret.

- Vote des taxes : Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuellement en vigueur pour l'année 2009, comme cela a été suggéré par la Commission des Finances :
Taxe d'habitation : 10.01 %

Taxe foncière (propriétés bâties) : 13.96 %
 Taxe foncière (propriétés non bâties) : 69.45 %
 Taxe professionnelle : 10.87 %

Le maintien de ces taux est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des budgets primitifs** : Régis LAC présente les différents documents élaborés par la Commission des Finances.

Les budgets camping et lotissement sont approuvés avec 19 voix pour.

Le budget assainissement est approuvé avec 14 voix pour, 4 voix contre et 1 blanc.

Le budget eau est approuvé avec 13 voix pour, 4 voix contre et 2 blancs.

Le budget commune est présenté : le montant de la section de fonctionnement s'élève à 1 575 452.45 € et celui de la section d'investissement à 2 877 869,17 €. André NICOLAS précise qu'il votera contre ce budget en raison du changement de projet concernant l'École de Musique qui a été opéré par la Municipalité. Ses colistiers approuvent. Le budget est approuvé avec 13 voix pour et 6 voix contre.

- **Subventions aux associations** : Alain GALLAND présente les demandes des différentes associations. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces montants à l'unanimité, à l'exception de l'aide allouée à l'association « Lien Création ». A la demande de Jean-Paul Pannefieu, un vote à main levée est effectué avant d'octroyer le montant proposé. Par 13 voix pour et 6 voix contre cette dernière aide est approuvée.

Association	Montant voté 2009
Amicale personnel communal	Prise en charge d'un goûter de Noël
Amicale sapeurs pompiers	500 €
ASA	1 000 €
Boule de l'air	400 €
CATM/ACPG	200 €
Comité des fêtes	1 600 €
Donneurs de sang	150 €
Goûter de Noël	2.50 € par élève
Handball Club	2 500 €
Harmonie Saint Chaffre	1100 € et 1 000 € en attente de justificatifs
Jeunes Sapeurs Pompiers	820 €
Judo	560 €

La Gaule de l'air	500 €
Lien Création	650 €
Monastier informatique	300€
Pétanque amicale	650 €
Promorallye	1 000 €
Souris Vertes	200 €
Sports Loisirs le Monastier	500 €
Sur les chemins de RL Stevenson	250 €
Tennis	550 €
Viet Vo Dao	150 €

- Pour la première année, il a été décidé de dissocier dans la présentation les subventions allouées aux associations de celles attribuées aux écoles. Comme le permet la loi et par souci d'équité, une subvention sera accordée à l'OGEC Saint Dominique pour la prise en charge d'une partie des coûts de fonctionnement de la classe de Maternelle. Toutefois, la commune ne pouvant appliquer intégralement les règles de calcul du contrat d'association pour des raisons budgétaires évidentes, une somme forfaitaire de 280 € par élève de la commune est proposée. Concernant les montants alloués à l'OGEC St Dominique, André NICOLAS précise qu'à son avis, contrairement à ce qui avait été affirmé, la subvention allouée cette année est quasiment équivalente à celle qui avait été donnée par le précédent conseil. Il souhaite que le montant voté cette année, avec une prise en charge des élèves de Maternelle, ne soit pas revu chaque année à la hausse, au-delà d'une augmentation normale liée à l'évolution du coût de la vie. Pour éviter un débat sur l'école aussi inutile que déplacé, une municipalité n'ayant pas pour mission de débattre du bien-fondé ou non d'un enseignement privé, Monsieur le Maire indique qu'une convention précisant les termes de la prise en charge des élèves de Maternelle sera établie afin que tout soit clair. Cette convention sera ensuite soumise au Conseil. Les subventions allouées aux écoles sont finalement approuvées avec 15 voix pour et 4 abstentions. Pour clôturer la question des subventions, Monsieur le Maire tient à préciser que contrairement à ce que certaines rumeurs persistantes laissaient entendre, il n'a jamais été question de supprimer d'autorité les subventions à certaines associations, pas plus que de les réduire dans le but de les redonner au Festival de Cuivres. En revanche, il indique qu'un geste de solidarité avait été proposé à certaines associations afin de soutenir ce dernier qui traversait une période difficile. Cette proposition certainement naïve étant restée sans écho, l'idée avait été abandonnée.

Association	Montant Voté
APEL St Dominique	1 122 €
APE Public. Maternelle	561 €
APE Public Primaire	704 €

OCCE Primaire Publique	1 482 €
OCCE Maternelle Publique	1 040 €
OGEC St Dominique Primaire	18 136 €
OGEC St Dominique Maternelle	6 720 €
Classes découvertes	6 € par élève et par jour (au moins 3 jours)

- **Signature d'une convention FCTVA** = Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec l'Etat permettant le versement anticipé du FCTVA. La commune doit pour cela s'engager à effectuer des travaux pour un montant supérieur d'un euro à la moyenne des travaux effectués au cours des quatre dernières années. A terme, cette convention permettra de réduire le décalage du versement du FCTVA (deux années actuellement ; une seule par la suite). Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Transfert des ossements** : le Conseil décide à l'unanimité que les frais de transfert des ossements d'un caveau abandonné à l'ossuaire communal seront pris en charge par la Mairie. Celle-ci récupèrera ensuite la concession. En revanche, le coût du transfert d'ossements d'une concession abandonnée reprise par la commune vers un caveau privé sera à la charge des particuliers ou de la famille.
- **Classement dans le domaine public** (accès lotissement Bonnet) : La demande faite par Maître VEY au sujet du classement dans le domaine public d'une voie privée n'étant pas assez précise, le Conseil souhaite des éclaircissements sur ce dossier.
- **Marché Aile Nord** : Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise Le Compagnon pour la démolition d'une voûte menaçant de s'effondrer et les travaux de construction d'une cage d'escaliers. Pour les conducteurs d'opération de la D.D.E en charge du suivi du chantier, il est préférable de conserver cette entreprise qui a déjà réalisé le reste des travaux de maçonnerie dans les bâtiments conventuels, et ce, tant pour des questions de garantie décennale que pour des questions de cohérence du projet et de délai d'intervention. Le marché serait passé en vertu de l'article 35 II 5° du Code des Marchés Publics (marché complémentaire). Michel MOUNIER précise qu'il n'est pas d'accord avec cette décision car il estime qu'il aurait dû y avoir une mise en concurrence et précise que l'argument de la garantie décennale n'est pas fondé. La demande est approuvée avec 18 voix pour et 1 voix contre.
- **Avenants Bâtiments Conventuels**. Monsieur le Maire présente les différents avenants approuvés par la Commission d'Appels d'Offres le 23 février 2009 :
 - Lot 1 Maçonnerie = transfert TC 2 à TF de 71515 € 27.
Plus values = 2751 € HT
 - Lot 2 Charpente = faîtage vieille montagne demandé par ABF.
Plus values = 9476 € HT.
 - Lot 3 Ouvrages cuivre = rampant en cuivre sur le fronton et dauphins en fonte oubliés.
Plus values = 2229 € HT.
 - Lot 4 Menuiserie = transfert TC 2 à TF de 20765 € HT.

Moins values = 3583 € HT (fenêtres chaufferie supprimées).

Lot 5 Plâtrerie = transfert TC 2 à TF de 1145 € HT.

Moins values = 4239 € HT (sas EMI supprimé).

Lot 8 Chauffage = moins values de 190 € HT.

Lot 9 Plomberie = modification arrivée eau froide à la chaufferie.

Plus values = 1017 € HT.

Lot 10 Electricité = traçage électrique anti-gel.

Plus-values = 679 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.

- **Cabinet Etude Muséographique** : Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une étude muséographique devra être réalisée pour le projet d'aménagement de l'Aile Nord. Le Comité Scientifique chargé de suivre le chantier et de coordonner les différentes opérations a retenu la proposition du Cabinet BASALTE pour 12 075 € HT et a rejeté celle de L'Atelier des Charrons qui était plus élevée. Le coût de cette prestation sera inclus dans l'enveloppe précédemment fixée. Le Conseil approuve avec 5 abstentions.
- **Postes Saisonniers** : Monsieur le Maire propose au Conseil de créer les postes de saisonniers :
 - **au camping municipal : 2 postes contractuels**
 - Madame Geneviève PAULET assurera le poste de gérante du 1^{er} mai (régularisation de son contrat) au 30 octobre, indice brut 343/majoré 324
 - Madame Cécile TROMBERT ROBIN assurera le poste d'aide au camping du 1^{er} mai au 30 septembre, indice brut 297/majoré 290.
 - **à la piscine municipale : 6 postes contractuels**
 - Deux postes de surveillants de baignade indice brut 306/majoré 297 du 6 juin au 6 septembre.
 - Un poste pour l'accueil et l'entretien du 6 juin au 6 septembre, indice brut 297/majoré 290
 - Deux postes agent d'accueil et l'entretien : du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août, indice brut 297/majoré 290
 - **Au service technique : 5 postes contractuels**
 - quatre postes pour les travaux d'entretien et un pour les relevés d'eau, du 1^{er} juillet au 31 août, indice brut 297/majoré 290
 - **Au secrétariat** :
 - Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, du 13 juillet au 31 août, indice brut 297/majoré 290
- **Non consultation des électeurs de Saint Victor** : La Préfecture de la Haute-Loire a indiqué que la consultation des électeurs de Saint Victor n'était pas indispensable pour régulariser le dossier concernant l'acquisition ancienne de parcelles par le Conseil Général pour élargir la route allant à Alleyrac.
- **Heures Supplémentaires**. Le sujet a été évoqué à huis clos. Après discussion, il a été décidé que les heures supplémentaires devront être décidées par l'employeur uniquement, dans le cadre d'une mission précise.

Questions diverses

- **Certificat d'Economie d'Energie** : les personnes effectuant des travaux importants de rénovation (isolation notamment) peuvent obtenir des certificats d'Economie d'Energie qui permettent d'avoir des aides non négligeables.
- **Containers** : après enquête et consultation des services compétents du SICTOM, il apparaît que le nombre de containers sur notre commune est suffisant.
- **Mission Locale** : une permanence a lieu au Monastier pour l'accueil des jeunes qui souhaitent obtenir des conseils dans leurs différentes démarches (recherche d'emplois, CV, ...). Elle a lieu les jeudis matins en mairie.
- **Elections du Mont** : une élection pour la commission syndicale aura lieu dimanche le 5 avril 2009.
- **Travaux sur l'escalier du Château** : des travaux de qualité ont été réalisés par le personnel communal.
- **Puits et forages** : une déclaration doit être faite en Mairie pour tous travaux à des fins domestiques entrepris ou terminés avant le 31/12/2008. L'article 2 du décret N°2008-652 du 2 juillet 2008 prévoit en effet que les dispositifs de prélèvements, puits ou forages à des fins domestiques de l'eau entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés en mairie au plus tard le 31 décembre 2009.
- **Tags** : une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie car des tags ont été faits sur le boulodrome.

Dates diverses

- Elections du Mont le 5 avril
- Commission urbanisme le 1^{er} avril.
- Prochain conseil le 30 avril.

La séance est levée à 0h15.